

La Maire

A R R E T E portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 14 décembre 2022 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Guillaume LIBSIG, adjoint à la Maire.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Guillaume LIBSIG, adjoint à la Maire, du 14 juillet au 4 août 2023 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 11 JUIL. 2023

Transmis en préfecture le : 11 JUIL. 2023
Publié à compter du : 11 JUIL. 2023
Notifié le : 11 JUIL. 2023
Certifié exécutoire le : 11 JUIL. 2023
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)



Jeanne BARSEGHIAN

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN